

Plateforme de services



1

Qu'est-ce qu'une plateforme de services ?

Une plateforme de services est un dispositif permettant à chaque personne accompagnée de bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par un ensemble d'établissements.

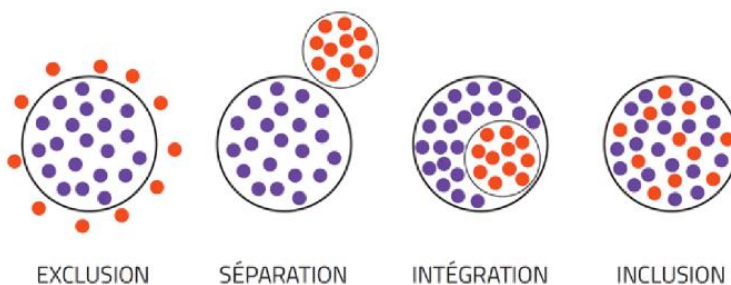


2

Pourquoi une plateforme de services ?

Une plateforme de services permet de :

- Simplifier et fluidifier le **parcours de vie** des personnes accompagnées
- Favoriser l'**autodétermination** et respecter le droit de faire ses propres choix
- Encourager l'**inclusion** des personnes accompagnées



La création d'une plateforme de services s'inscrit dans les orientations proposées par le projet associatif de l'Unapei 30. Elle contribue à apporter une solution à l'axe 1 : *Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie en généralisant la démarche d'autodétermination et en garantissant un parcours de vie et de soins adapté.*

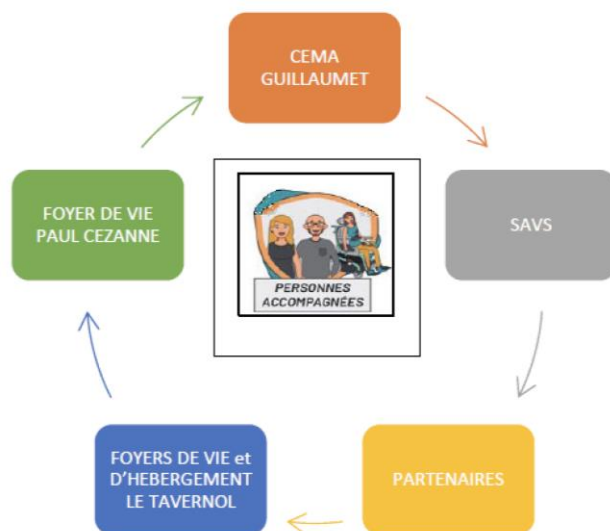
3

Fonctionnement de la plateforme de services

La plateforme de services regroupe l'ensemble des prestations proposées par les établissements Unapei 30 du secteur nîmois et leurs partenaires.

Conformément au principe d'autodétermination, l'accompagnement est mis en place selon les souhaits, les envies et les besoins de la personne en situation de handicap.

Cet accompagnement est unique et individualisé.



4

Qui construit le projet ?

La plateforme de services est un projet co-construit par les personnes accompagnées par les établissements nîmois, les représentants des familles, les représentants des professionnels et l'équipe de direction des établissements.



5

Quels outils pour mettre en place cette plateforme ?

- La formation à l'autodétermination des professionnels (déjà débutée)
- Les groupes de travail, groupes de réflexion et expérimentations avec l'ensemble des acteurs
- La communication pour informer régulièrement de l'avancée du projet

Une question ? Besoin d'un complément d'information ?
Contactez-nous par mail : plateformedeservices@unapei30.fr